



\*\*\*\*\*

**OBJET** Vote des taux des 4 taxes communales

\*\*\*\*\*

Réf. 2013-18 - feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013  
A 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

**Présents** : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

**Secrétaire de séance** : Bénédicte VI VI ANT

*Nombre de conseillers en exercice* : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les bases des impositions directes pour 2013, s'établissent de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 619 890,00 Euros

Foncier bâti : 400 644,00 Euros

Foncier non bâti : 13 253,00 Euros

CFE : 49 469,00 Euros

Si les taux sont maintenus, après corrections de la nouvelle distribution des taxes, le produit des quatre taxes serait de : **176 226,00 Euros**

Monsieur le Maire propose en conséquence,

▮ **DE FIXER** les taux suivants :

Taxe d'habitation	17.14
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,55
CFE	20,00

Le produit des quatre taxes s'élèverait en ce cas à **184 155,00 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.



\*\*\*\*\*

**OBJET**

\*\*\*\*\*

Réf.2013- 18-feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 AVRIL 2013  
A 20H30

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :

Fait et délibéré les jours, mois  
Et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
A Nonglard, le

Le Maire,  
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le :